MOBILITÉ(S)

Une nouvelle billettique pour les transports en commun de Limoges Métropole à partir du 6 janvier 2025

La carte "Modalis"devient le titre de transport unique pour les usagers de la TCL, le réseau de transport en commun de Limoges Métropole, donnant également accès aux autres réseaux de transport en région Nouvelle-Aquitaine.

Publié le 22 Novembre 2024

Ce vendredi 22 novembre, Limoges Métropole, accompagné de la Société des transports en commun de Limoges Métropole (STCLM) (https://www.stcl.fr), a présenté lors d'un point presse, la carte *Modalis.*

Qu’est-ce que *Modalis* ?

Afin d’améliorer le service rendu aux utilisateurs des transports en commun de Limoges Métropole et de faciliter leurs déplacements au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole et Nouvelle Aquitaine Mobilités (NAM) (https://nouvelle-aquitaine-mobilites.fr)lancent ce nouvel outil unique sous la marque *MODALIS*, mis en place à compter du 6 janvier 2025.

NAM réunit la Région Nouvelle-Aquitaine et 25 Autorités Organisatrices de la Mobilité, dont le réseau de Limoges Métropole, dans le but d’unir leurs compétences et proposer aux Néo-Aquitains un outil unique de mobilité sur le territoire régional.

La mobité intégrée

La mobilité intégrée - impliquant l'utilisation de tous les modes de transport disponibles en Nouvelle-Aquitaine depuis son smartphone - **permettra au réseau de Limoges Métropole d’être unifié et d’offrir un service qualitatif aux usagers des transports urbains ainsi que l’accès aux autres réseaux de Nouvelle-Aquitaine**.

Modalis propose aux usagers un accès facilité aux services de mobilités locaux grâce aux fonctionnalités suivantes :

l Un support unique pour charger les titres compatibles sur les réseaux partenaires Modalis : trains TER, cars régionaux interurbains, services de vélos, covoiturage, vélos électriques en libre-service, parkings relais, réseau

urbain de Bordeaux Métropole TBM…

l Achat de l'ensemble des titres de transports dématérialisés hébergés sur la carte Modalis, directement sur le smartphone ou les distributeurs automatiques.

l La carte bancaire comme titre de transport : grâce aux nouveaux valideurs installés dans les véhicules de transports urbains.

l Accès à l'information voyageur de tous les réseaux de Nouvelle-Aquitaine et aux offres de mobilité alternative : via l'application mobile **(disponible prochainement)** et les points d'informations installés dans la Région Nouvelle-Aquitaine.

l Un compte client unique permettant d'accéder aux services de vente physiques et digitaux et à tous les services de mobilités.

Qu'est-ce qui change pour l'usager du réseau TCL à compter du 6 janvier 2025 ?

La billettique du réseau de Limoges Métropole, mise en service en 2009 étant devenue obsolète, la Communauté urbaine s'est tournée vers NAM qui propose un outil unique de mobilité intégrée et commune à tous les Néo-Aquitains : *Modalis,* une billettique nouvelle génération.

Dans le but de la mise en œuvre de Modalis en janvier 2025, le réseau TCL de Limoges Métropole transfèrera les données concernant ses clients à Modalis et ses partenaires afin qu'ils continuent de bénéficier des services TCL.

La carte Modalis

La carte Modalis

Pour les porteurs d'une carte TCL et d'une carte Modalis, aucune démarche n'est à effectuer, les titres présents sur la carte TCL seront automatiquement transférés sur la carte Modalis.

Pour les détenteurs d'une carte TCL sur laquelle un achat ou un rechargement a été effectué au cours des 12 derniers mois, **une nouvelle carte Modalis** sera directement envoyée à domicile, **à compter du 15 décembre 2024.**

> Rendez-vous sur la e-Boutique TCL (http://boutique.stcl.fr) pour renseigner ou vérifier l'adresse postale et l'adresse électronique.

La carte Modalis permettra de voyager sur l'ensemble des réseaux partenaires de Nouvelle-Aquitaine et de recharger les titres occasionnels et les abonnements.

Le ticket Modalis

Pour les porteurs d'un ticket TCL, les titres ne seront plus valides à compter du 6 janvier 2025 et leurs **transferts sur le support Modalis ne seront pas automatiques.**

Les tickets TCL non consommés pourront être échangés gratuitement à la Boutique TCL située 10 Place Léon

Betoulle à Limoges **entre le 6 janvier et le 28 février 2025.**

Pour les tickets 10 voyages, deux possibilités :

- un transfert de 9 voyages sur le nouveau support Modalis si moins de 5 voyages ont été consommés,
- un transfert de 4 voyages si plus de 5 voyages ont été consommés.

Après cette date, les tickets ne pourront être repris.

Le ticket Modalis est un support unique qui permet de charger plusieurs titres occasionnels (1 voyage, 10 voyages et journées) autant de fois que nécessaire. Le support est payant **lors du 1er achat (à 0,40 €),** il est donc recommandé de le conserver afin de le recharger**.**

Le M-ticket Modalis

Prochainement, les usagers qui souhaitent continuer à utiliser le M-ticket, pourront **télécharger l'application** ***Ticket Modalis*** pour acheter et valider leur titre en passant simplement leur smartphone sur le valideur.

Les usagers sont invités à consommer leurs M-tickets actuels dans les meilleurs délais.

La nouveauté sur le réseau TCL : la carte bancaire comme titre de transport

À compter du 6 janvier 2025, les usagers auront la possibilité de **payer un ticket unitaire avec une carte bancaire en la passant directement sur le valideur au prix d'1,50€ le voyage.**

Les partenaires : le réseau urbain TCL, Limoges Métropole ainsi que les fournisseurs de la plateforme de mobilité Modalis pour le compte du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités (Kuba, eZyness, Sopra Steria, Digimobee, Moovit, Kisio et Ticks).